

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 04/2024 du 06 février 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES AVEC LA SELARL NICOLAS ASSOCIES POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE DES ANNEES 2024 A 2026

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DCM2023.09.08-08 du 08 septembre 2023 (rubrique N° 04) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux de voirie des années 2024 à 2026,

Vu la proposition de la SELARL NICOLAS et ASSOCIES de Pontivy en date du 10 janvier 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services avec la SELARL NICOLAS et Associés de Pontivy pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation du programme de travaux de voirie des années 2024 à 2026. La rémunération s'élève à 13 500 euros HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 06 février 2024

Fait à Mohon le 06 février 2024
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

